

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



545 chemin de Bottecreux - 74160 Collonges-sous-Salève
Adresse email : apemt@m-tieche.net

Règlement du ski-club 2017-2018

Ce document présente les conditions d'inscription, les principales règles de fonctionnement du ski-club ainsi que le règlement intérieur à respecter si vous souhaitez inscrire votre enfant au ski-club.

Conditions d'inscription :

Ne peuvent participer aux sorties, que les enfants et jeunes dûment inscrits au ski-club et les accompagnateurs.

Le comité d'organisation du ski-club se réserve le droit d'accepter exceptionnellement des enfants de moins de 5 ans si un des parents est accompagnateur et s'engage pour les 5 vendredis.

De même, les enfants des personnes composant le comité d'organisation du ski-club sont prioritaires en termes d'inscription.

Il est indispensable que votre enfant soit couvert par une assurance accident prenant en charge les frais de soins (médicaux, pharmaceutiques, et hospitaliers) en complément de la sécurité sociale et/ou tout autre organisme similaire. Il doit aussi être couvert pour les frais de secours, de recherche et de premier transport pour une garantie allant jusqu'à 15'000€ ainsi qu'une assurance juridique pour une garantie allant jusqu'à 7'000€.

Cette assurance est obligatoire et est comprise dans les tarifs d'inscription du Ski-Club. Elle sera souscrite auprès d'Actimut et sera valable une année.

Principales règles de fonctionnement

Ce sont les moniteurs de l'ESF qui évaluent le niveau de vos enfants et il peut donc arriver qu'en cours de sorties le niveau de votre enfant soit modifié dans son intérêt et pour le bon fonctionnement du groupe.

Pour des raisons de logistiques et de bon fonctionnement, le ski club se réserve le droit de modifier voire supprimer certains niveaux (surtout en ce qui concerne le surf) et une autre alternative vous sera alors proposée.

Les enfants de l'école primaire sont pris en charge à la sortie des classes dès 11h45, pour le repas à la cafétéria, jusqu'à ce qu'ils descendent du car, le soir vers 19h00 au campus. Les collégiens et lycéens le sont à partir de leur arrivée à la cafétéria.

Le soir, les parents doivent se garer sur le parking des Sources ou celui de l'école primaire. Nous vous demandons de ne pas vous garer le long de la route d'accès au parking des Sources, pour ne pas gêner les manœuvres des cars.

Si votre enfant, pour une raison ou une autre, ne peut être présent, il est **impératif** de nous prévenir au numéro de l'APE qui vous sera communiqué lors de la réunion d'information. Pour des questions de logistique, il serait souhaitable de nous informer le jeudi matin avant 10h, quoi qu'il en soit au plus tard le vendredi avant 9h.

Après la réunion d'information le 28 novembre 2017, pour toute annulation d'inscription pour quelque motif que ce soit (accident ou maladie ou autre) ou annulation de sortie pendant le ski-club, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué puisque les frais seront déjà engagés même en fournissant un certificat médical.

Le matériel de ski doit être vérifié par les parents auprès d'un professionnel, avant le début des sorties. La remise des médailles se tiendra le dernier vendredi de ski. Le prix des médailles est compris dans le tarif global. Le matériel est à déposer en salle technique (parking des Sources) entre 7h30 et 8h 30 le vendredi matin.

L'équipement obligatoire est :

- Ski ou snowboard, bâtons de ski, chaussures, **casque**, un sac à pique-nique avec un goûter et un verre en plastique pour le chocolat chaud, marqués au nom de l'enfant, avec les étiquettes qui vous seront fournies lors de la réunion d'information. Bouteilles en verre et thermos sont interdits.
Nous demandons de fixer skis et bâtons ensemble avec les attaches en velcro de couleur.
- Lunettes, gants de ski et vêtements chauds, si possible marqués au nom de l'enfant.

L'association n'est pas responsable des pertes d'objets.

Tout enfant n'ayant pas son matériel complet ne sera pas admis à la sortie.

Règles de comportement dans le car

Les goûters sont interdits durant les trajets pour des questions de propreté.

Les consignes de sécurité doivent être respectées : ceinture de sécurité attachée (si une infraction est constatée par les forces de l'ordre, la contravention sera à la charge du contrevenant), chaussures de ski interdites à l'intérieur du car, rester calme.

Chacun est responsable de ses objets personnels tels que téléphone, MP3, console etc. En aucun cas l'association ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

C'est de la responsabilité des parents de décider pour leurs enfants des objets personnels qu'il(s) pourra(ont) prendre lors des sorties.

Règles de politesse durant les sorties

Nous souhaitons qu'il y règne un climat de tolérance et de respect mutuel. Toute forme d'intolérance et de violence physique ou verbale doit être bannie. Chacun respectera les règles élémentaires de savoir-vivre et de politesse dans ses rapports entre élèves, accompagnateurs, moniteurs de ski et chauffeurs de car. Chacun veillera à s'exprimer correctement et s'abstiendra de paroles grossières, d'expressions vulgaires et d'injures.

Interdiction

La consommation et la possession de **tabac**, d'**alcool** et de **drogues** sous toutes leurs formes, sont formellement interdits tout au long de la sortie.

Règles de conduite pour tous les usagers des pistes et sur les remontées mécaniques

L'ensemble de la réglementation des pistes sont consultables sous : <http://www.ski-planet.com/infos/regle-piste-ski.php>

Nous vous conseillons de les consulter avec votre enfant.

Engagement et prise en compte de votre inscription

Le règlement intérieur doit être signé par l'enfant et un parent, ainsi que les feuilles d'inscription soigneusement complétées. Pour des raisons logistiques, elles seront sous format word et nous vous demandons donc de les compléter en ligne, les imprimer et ensuite nous les remettre avec votre règlement.

L'association se donne le droit d'exclure un enfant pour le non respect des consignes et ne remboursera aucune sortie pour non respect du règlement.

Le respect du règlement aidera au bon fonctionnement des sorties.

Merci pour votre aide, vous êtes nos meilleurs partenaires.

Cordialement,

Le Comité du Ski-Club



Tarifs

Adhérents APE :

210€ pour le 1^{er} enfant

190€ pour le 2^{ème} enfant

170€ pour le 3^{ème} enfant

Non adhérents APE :

250€ pour le 1^{er} enfant

230€ pour le 2^{ème} enfant

210€ pour le 3^{ème} enfant

Dates

Les vendredis 12,19,26 janvier 2018 et 2 et 9 février 2018.

Cours de ski

Les jeunes seront par groupes de 5 à 10 élèves selon les niveaux et les disciplines.

Ils seront encadrés par des moniteurs de l'École de Ski Français.

www.esf-grand-bo.com





IMPERATIF : REMPLIR CE BULLETIN DE MANIERE INFORMATIQUE ET L'IMPRIMER ENSUITE



Prière de remplir un formulaire par enfant inscrit

Joindre svp une photo au dossier soit au format digital soit papier

Après la réunion d'information le 28 novembre 2017, pour toute annulation d'inscription pour quelque motif que ce soit (accident, maladie ou autre), aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué même en fournissant un certificat médical. En cas d'accident, un remboursement sera peut-être possible par l'assurance Actimut (cf conditions générales d'Actimut).

Nom	
Prénom	
Age	
Date de naissance	
Classe	
Ski (mettre croix dans case choisie) Snow (mettre croix dans case choisie) Moyen et débutant (sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits)	Niveau obtenu fin saison 2017 (ESF-ESI-Suisse) :
J'adhère à l'APE (20 euros) / cocher l'option choisie	
Je n'adhère pas :	
Je suis déjà adhérent	

Je soussigné (e) _____ responsable légal de _____ autorise le responsable de la sortie du ski-club de l'Ensemble scolaire Maurice-Tièche à prendre toutes mesures (hospitalisation, traitement médical, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant

Fait à _____ le _____

Signature :

IMPERATIF : REMPLIR CE BULLETIN DE MANIERE INFORMATIQUE ET L'IMPRIMER ENSUITE

Si vous inscrivez deux enfants (frère et sœur), vous pouvez bénéficier de la carte Actimut (assurance) familiale, merci de nous donner vos noms –prénoms et dates de naissance ci-dessous

Coordonnées des parents

<u>MERE:</u>	<u>PERE:</u>
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse postale : _____ _____	Adresse postale : _____ _____
email : _____	email : _____
Tel domicile : _____	Tel domicile : _____
Tel portable : _____	Tel portable : _____
Tel professionnel : _____	Tel professionnel : _____

Je règle la somme de _____ par chèque, à l'ordre de « APE Maurice-Tièche » ou en espèces

- En un seul paiement par chèque encaissé le 10/10/2017 ou en espèces
- En plusieurs versements

1^{er} versement de : _____ € le : 10/10/2017 - chèque No : _____ ou espèce

2^{ème} versement de : _____ € le : 10/11/2017 - chèque No : _____ ou espèce

3^{ème} versement de : _____ € le : 10/12/2017 - chèque No : _____ ou espèce

4^{ème} versement de : _____ € le : 10/01/2018 - chèque No : _____ ou espèce

Pour la prise en compte de l'inscription, les documents suivants sont obligatoires :

- Le bulletin d'inscription
- Engagement personnel du règlement intérieur du ski-club dûment signé
- Le règlement des 5 sorties par chèque ou en espèce
- Adhésion à l'APE (20 euros) si nécessaire
- Photo de l'enfant
- Date de naissance et nom et prénoms des deux parents (pour carte Actimut Familiale)**

Engagement personnel vis-à-vis du règlement

<p>J'ai lu et je m'engage à suivre le règlement du ski-club.</p> <p>Nom : _____</p> <p>Classe : _____</p> <p>Signature de l'élève :</p>	<p>J'ai lu le règlement du ski-club et je m'engage en tant que parent à l'aider à suivre les consignes de bonne conduite.</p> <p>Nom : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature du parent :</p>
--	--



Ski club MT 2018

Aide des parents

Nous avons besoin de votre aide pour nous aider dans la logistique afin que le ski-club puisse fonctionner. Merci de vous inscrire selon vos disponibilités et de joindre ce formulaire à votre dossier d'inscription.



à partir de cette année, suite à des changements de tarifs indépendants de notre volonté, les accompagnateurs qui désirent skier doivent le préciser et devront participer financièrement.

<p>NOM ET PRENOM DE L'ACCOMPAGNANT :</p> <p>TEL DE L'ACCOMPAGNANT :</p> <p>Je peux accompagner dans le car certains vendredis (veuillez cocher uniquement vos disponibilités)</p> <p><input type="checkbox"/> 12 janvier</p> <p><input type="checkbox"/> 19 janvier</p> <p><input type="checkbox"/> 26 janvier</p> <p><input type="checkbox"/> 2 février</p> <p><input type="checkbox"/> 9 février</p>	<p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Je peux accompagner dans le car tous les vendredis.</p> <p><input type="checkbox"/> Je désire skier à chaque sortie</p> <p><input type="checkbox"/> Je peux accompagner les élèves de l'école primaire et aider à la cafétéria (de 11h45 à 12h30)</p> <p><input type="checkbox"/> Je peux aider à charger le matériel dans les cars (de 11h45 à 12h15)</p>
--	--